

Le plan d'intervention

Quelle différence entre un plan d'intervention, un plan d'action et un plan de services ?

Plan d'intervention

Le plan d'intervention, c'est une démarche qui permet d'identifier les capacités, les besoins prioritaires, les objectifs à poursuivre et les compétences à développer pour l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il permet de mettre en place un ensemble de mesures d'aide qui permettra à l'enfant de progresser dans son milieu.

Plan d'action

C'est le document qui contient le plan de travail de l'orthopédagogue ou de l'éducateur spécialisé. Il n'est pas nécessaire d'avoir un plan d'intervention pour que l'orthopédagogue ou l'éducateur spécialisé intervienne auprès d'un enfant.

Plan de services individualisés (PSI)

L'établissement d'un plan de services individualisés est une démarche qui se fait lorsque plusieurs établissements doivent s'unir pour répondre aux besoins d'un enfant. Ces établissements regroupent le scolaire, la santé et les services sociaux. Aux Îles, nous faisons référence aux écoles, au CLSC, au CRDITED, au CRG et au Centre jeunesse.

Pour mieux vous préparer à la rencontre concernant le plan d'intervention de votre enfant

Quelles sont les forces de votre enfant?

Quelles sont les difficultés de votre enfant?

Quels sont les activités préférées et les champs d'intérêt de votre enfant (scolaires ou autres)?

Votre enfant a-t-il des comportements qui vous inquiètent?

Votre enfant ressent-il des craintes ou des peurs?

Quels sont les défis ou les réussites à faire vivre à votre enfant cette année?

Qu'est-ce que l'école pourrait faire pour aider votre enfant?

Qu'est-ce que vous pouvez faire comme parent pour aider votre enfant?

Quelles sont vos inquiétudes et vos questions ?

Voici quelques conseils

N'hésitez pas à poser des questions:

- sur la situation de votre enfant;
- sur les services qui lui sont offerts.

N'hésitez pas à demander des exemples de difficultés vécues par votre enfant.

Au besoin, demandez des précisions sur les éléments discutés ou le vocabulaire utilisé.

Avant de quitter la rencontre, n'oubliez pas de demander :

- Une copie du plan d'intervention;
- la date de la prochaine rencontre.

Quand devient-il nécessaire d'établir un plan d'intervention ?

- Quand la situation demande une action concertée de plusieurs intervenants auprès de l'enfant pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées et lui permettre ainsi de mieux cheminer.
- Quand la situation de l'élève nécessite la mise en place de ressources spécialisées ou d'adaptations diverses, en plus des actions entreprises par l'enseignant.
- Quand la situation de l'enfant nécessite des prises de décision concernant son cheminement scolaire.

Quel est le rôle des parents ?

Le parent est un partenaire essentiel dans l'élaboration et le suivi du plan d'intervention. En équipe avec vous, nous déterminerons les principales capacités et besoins de votre enfant liés aux objectifs qui seront mis en place. Appuyer sur le fait que le parent n'est pas seul. Une bonne collaboration entre la maison et l'école augmente de beaucoup les chances de réussite dans l'atteinte des objectifs du plan. Nous vous encourageons à discuter avec votre enfant dans le but de l'impliquer dans la démarche.

Quelles sont les personnes qui peuvent participer au plan d'intervention ?

- l'élève;
- les parents (les parents peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix);
- l'enseignant;
- la direction;
- les spécialistes;
- au besoin, les autres intervenants scolaires ou partenaires (psychologue, orthophoniste, orthopédagogue, travailleur social, technicienne en éducation spécialisée, technicienne du service de garde).

Références utiles

Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève : cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention.

Disponible sur le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante:
<http://mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/orientations/cadreplan.html>

Fédération des comités de parents du Québec, **Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers.**

Disponible à l'école de votre enfant ou à l'adresse suivante: <https://www.fcpq.qc.ca>

Site internet pour les parents qui ont un élève ayant des besoins particuliers. Vous y trouverez de l'information sur les différents outils à votre disposition. Qu'il s'agisse de mieux comprendre la différenciation pédagogique, être plus outillé pour la mise en place des plans d'intervention de votre enfant, ou simplement y trouver une ressource dont vous avez besoin.

Le tout est disponible à l'adresse suivante: <https://www.ehdaacsi.com>